

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

2180 - Le temps d'examen des comptes

question

Est-ce que la durée du temps consacré à l'examen des comptes d'un croyant diffère de celle du temps d'examen des comptes d'un mécréant au jour de la Résurrection?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Sans aucun doute. En effet, le Très Haut dit à propos du jour de la Résurrection: **...ce sera un jour difficile aux infidèles.** (Coran,25:26). Le fait de préciser la difficulté du jour pour les mécréants implique que tel ne sera pas le cas pour les croyants. Il en est de même des propos du Très haut: **alors, ce jour- là sera un jour difficile, pas facile pour les mécréants.** (Coran,74: 9-10) On peut en déduire que le jour sera facile pour les croyants comme l'indiquent ces propos du Très Haut : **courant, le cou tendu, vers l'appeleur. Les mécréants diront: "Voilà un jour difficile".** (Coran,54:8). Tout cela signifie que le jour de la Résurrection sera long pour les mécréants et court pour les croyants. Allah le Transcendant, le Très Haut a fait allusion dans Son livre à la durée de l'examen des comptes au jour de la Résurrection en ces termes: **Les gens du Paradis seront, ce jour- là, en meilleure demeure et au plus beau lieu de repos.** (Coran,25:24). Ce verset implique que l'examen s'achève au milieu de la journée. Car le terme maqil utilisé dans le verset signifie repos du midi ou sieste. Cette idée est soutenue par Ibn Abbas, Ibn Massoud, Ikrima et Ibn Djoubayr à sur la base de l'interprétation de ce verset, d'après ce qu'Ibn Kathir et d'autres ont rapporté (Voir Daf' iham al-idhtirab d'al-Chinqiti, p.172). Une des preuves de l'allègement de l'examen des comptes du croyant au jour de la Résurrection réside dans le hadith d'Abou Hourayra où le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit: **La durée du jour de la Résurrection sera pour les croyants comme la durée du temps entre les prière du zuhr et d'Asr.** (

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

rapporté par al-Hakim dans al-Moustadrak et vérifié par al-Albani dans Sahih al-Djami', 8193).

Allah le sait mieux.